



Certificat de
Qualification Professionnelle (CQP)

Technicien en soins vétérinaires

TECHNICIEN EN SOINS VÉTÉRINAIRES (TSV GIPSA)

Le nouveau CQP Technicien en Soins Vétérinaires a pour objectif de développer puis certifier les compétences opérationnelles « back-office » des auxiliaires vétérinaires. Il permet d'actualiser leur maîtrise technique de l'assistance au vétérinaire, en vue de contribuer activement à l'optimisation des protocoles médico-chirurgicaux en structure vétérinaire.

Perfectionnez vos techniques de soins en devenant technicien en soins vétérinaires !

24 jours pour les ASV GIPSA



de 10 à 20 participants
8 participants pour les ateliers pratiques

420 € HT par journée (repas inclus pour les formations présentielles)
770 € HT pour les ateliers pratiques

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Optimiser la qualité de l'hospitalisation, des soins intensifs et de la rééducation
- Optimiser l'assistance en chirurgie et anesthésie
- Gérer les examens complémentaires biologiques et d'imagerie

POUR QUI ?

Les ASV GIPSA souhaitant développer et actualiser leurs compétences techniques.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au CQP est ouvert sous condition d'une expérience minimale d'une année en entreprise vétérinaire (en ETP) à compter de la date d'obtention du titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire GIPSA.

SYSTÈME D'ÉVALUATION*

Les évaluations certificatives sont délibérées par le jury de certification APFORM. L'obtention de la certification repose sur :

- La soutenance orale, devant le jury, d'un dossier écrit décrivant le projet d'amélioration des pratiques mis en place en entreprise.
- L'appréciation des compétences en entreprise vétérinaire grâce à l'avis du référent d'entreprise sur le travail mené par l'auxiliaire.

**modalités d'évaluation susceptibles d'évolution.*

LES ATOUTS DE CETTE FORMATION CERTIFIANTE

- 24 formations réparties en 3 blocs de compétences pouvant être suivis de manière indépendante
- Un formateur référent APFORM dédié tout au long du parcours
- Un projet d'amélioration des pratiques mis en place dans la structure pour chaque bloc du CQP
- Un retour sur investissement immédiat pour la structure
- Des études de cas pratiques directement issus de l'expérience professionnelle

TECHNICIEN EN SOINS VÉTÉRINAIRES (TSV GIPSA)

Ce CQP est divisé en 3 blocs de compétences : les soins, la chirurgie et les examens complémentaires.
Ce catalogue présente les formations du bloc 1 et une partie du bloc 2. Pour les formations non détaillées, les contenus sont actuellement en cours de construction et seront communiqués ultérieurement.

1 PARCOURS =
3 BLOCS DE COMPÉTENCES =
24 FORMATIONS.

I Bloc 1 : Gestion des soins (10 jours + 3h30 d'accompagnement individualisé)

- > Tout savoir sur : l'hygiène des soins
- > Assurer la gestion technique des urgences
- > Protéger la cicatrisation des plaies
- > Bonnes pratiques de gestion des prélèvements
- > Bonnes pratiques autour des injections
- > Prise en charge des sondes d'assistance et aide aux soins dentaires
- > Optimiser l'hospitalisation
- > Atelier pratique : Soins aux hospitalisés
- > Cas pratiques de soins intensifs

*Retour d'expérience**

I Bloc 2 : Assistance en chirurgie (8 jours + 3h30 d'accompagnement individualisé) - 2022**

Ce Bloc de compétences a pour objectif de permettre aux ASV de s'emparer des bonnes pratiques d'assistance en chirurgie et anesthésie recommandées par les experts, d'évaluer les éventuels écarts dans leur environnement de travail et de proposer des améliorations pour optimiser l'efficacité et la sécurité des actes chirurgicaux.

- > Responsabilité de l'ASV dans la gestion du bloc opératoire
- > Optimiser la surveillance de l'anesthésie
- > Atelier pratique : Assistance à l'anesthésie / réanimation
- > Atelier pratique : Physiothérapie en hospitalisation

À venir :

- Responsabilité du matériel médico-chirurgical : les erreurs à éviter
- Cas pratique de chirurgies spécialisées
- Cas pratiques autour de la chirurgie

*Retour d'expérience**

I Bloc 3 : Examens complémentaires (6 jours + 3h30 d'accompagnement individualisé) - 2022

Ce Bloc de compétences a pour objectif de permettre aux ASV d'actualiser leurs pratiques d'assistance aux examens complémentaires, dans les analyses de laboratoire et les examens d'imagerie.

- > Responsabilité de l'ASV dans la qualité des examens d'imagerie
- > TD : Maîtriser les manipulations radiographiques
- > Responsabilité de l'ASV dans la fiabilité des analyses
- > TD : traiter les analyses microscopiques
- > TD : traiter les analyses biologiques

*Retour d'expérience**

Les formations ont une durée de validité de 3 ans



*Retour d'expérience - Plus d'explication page suivantes

**Susceptible de modification - En cours de finalisation.

FOCUS

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE



Chaque bloc de compétences d'un CQP et certains parcours labellisés se concluent par une journée de retour d'expérience. Elle permet aux participants de réaliser la synthèse et la mise en application pratique de leurs acquis, en analysant des cas pratiques significatifs, vécus durant leur expérience professionnelle. Cette journée est aussi un entraînement à la méthode d'explicitation, qui prépare les participants à l'épreuve orale pour l'obtention de chacun des blocs du CQP.

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE RETOUR D'EXPÉRIENCE ?

1. Présentation de la méthode d'explicitation d'un cas pratique.
2. Mise en situation individuelle et collective d'explicitation : exposé de chaque cas pratique vécu, analyse individuelle puis avec les autres participants et le formateur. Cette restitution permet au formateur d'identifier les points faibles, de corriger des erreurs et d'apporter des compléments théoriques et pratiques. Elle permet à chacun de progresser par l'analyse de son propre cas, mais aussi par la confrontation à d'autres cas vécus et par le partage d'expérience.
3. Application de la méthode à la soutenance du projet d'amélioration des pratiques du bloc CQP : mise en pratique sur un exemple de projet.
4. Évaluation des axes de progrès en vue de l'épreuve orale.

La journée est animée par le formateur référent qualifié dans le secteur vétérinaire et dans le domaine du CQP (conseil client ou comportement) visé.



POUR EN SAVOIR PLUS

L'entretien d'explicitation : Technique d'entretien qui permet de mettre les situations réelles de travail au centre de la formation et de l'évaluation, afin de renforcer le caractère professionnel du CQP. Cette méthode oblige les participants à analyser leurs actions et à mobiliser leurs connaissances, en fonction de la situation.

Situation de travail significative : Situation vécue en entreprise, qui doit être particulière et contextualisée, pour apporter des informations précises sur le vécu du participant et sur la façon dont il prouve sa compétence.

Choisir APFORM pour la formation continue de ses salariés

Faciliter l'accès à la formation pour les Auxiliaires Vétérinaires et **accompagner le développement des compétences des équipes vétérinaires** sont les ambitions que nous nous sommes fixées depuis plus de 30 ans.

En plus d'être l'organisme de formation et de certification des ASV-GIPSA, **nous concevons et développons une offre de formation continue aussi riche en innovation pédagogique qu'en modalité d'apprentissage et adaptée aux besoins des cliniques vétérinaires.**

Comment organiser la formation de vos salariés ?

1

Formation sur le temps de travail :

Le salarié assiste à une journée de formation sur son temps de travail (il ne rattrape pas ses heures). Pour les entreprises de moins de 11 salariés, l'employeur perçoit un forfait de l'OPCO-EP pour compenser l'absence de son salarié.

2

Formation en dehors du temps de travail :

La formation en dehors du temps de travail est limitée à 30h00 par an et par salarié. Le salarié doit donner son accord par écrit et peut y renoncer dans un délai de 8 jours. Certains frais sont cependant pris en charge.

3

CPF : Compte Personnel de Formation :

La mobilisation des heures CPF se fait uniquement à l'initiative du salarié.

L'OPCO-EP pour la prise en charge de vos formations

En tant que chef d'entreprise, vous cotisez chaque année auprès de l'OPCO-EP. Vous pouvez créer votre espace personnalisé sur le site <https://www.opcoep.fr/> et accéder aux services suivants :

- L'historique des formations suivies par les salariés de votre entreprise
- L'état d'avancement des dossiers de financement
- Un lien direct avec l'OPCO-EP pour répondre à vos questions relatives au financement.

Vos conseillers formation Apform

Nos Conseillers Formation sont à votre disposition et mettent leur expertise au service de vos besoins avant, pendant et après la formation :

Virginie RUA

- Île De France
- Centre Val De Loire
- PACA – Corse

04 42 93 63 42 / rua@apform.fr

Eric GYSEMBERGH

- Hauts-De-France
- Pays de la Loire
- Occitanie

04 42 93 63 34 / gyseembergh@apform.fr

Julia HERBER

- Grand-Est
- Bourgogne Franche-Comté
- Nouvelle Aquitaine

04 42 93 16 32 / herber@apform.fr

Marie FLORINO

- Normandie
- Bretagne
- Auvergne Rhône-Alpes

04 42 93 16 33 / florino@apform.fr